

Démarchages téléphoniques à la suite d'un décès

Publication : lundi 11 mars 2019 09:00

Les démarchages téléphoniques à la suite d'un décès pour vendre des prestations funéraires sont contraires à la loi. Or certains démarchages de ce type continuant à avoir lieu, Jean-Pierre Sueur est intervenu auprès de Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances, pour lui demander que des contrôles soient effectués par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pour mettre fin à ces pratiques.

>> [Lire la question écrite](#)